

# Appel à projets

## Opération « École ouverte » pour l'année 2017

NOR : MENE1705422C

circulaire n° 2017-034 du 1-3-2017

MENESR - DGESCO B3-2

---

Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux préfètes et préfets de département ; aux préfètes et préfets délégués pour l'égalité des chances ; aux sous-préfètes et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Références : circulaire du 23-1-2003 du B.O.EN n° 5 du 30-1-2003

---

Mise en place depuis 1991, l'opération interministérielle « École ouverte » consiste à accueillir dans les collèges et lycées, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis, des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances. Elle propose un programme d'activités éducatives dans le domaine scolaire, culturel, sportif et des loisirs. L'opération s'inscrit dans les orientations du volet éducatif des contrats de ville et de la convention d'objectifs 2016-2020 conclue entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Elle favorise l'intégration sociale et scolaire des élèves et contribue à la réussite scolaire et éducative de tous.

À ce titre, l'opération contribue au renforcement des apprentissages fondamentaux, à la transmission des valeurs de la République, à la continuité des apprentissages du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la prévention des difficultés des élèves dans leurs apprentissages, notamment pour les élèves de cycle 3 (classes CM1, CM2, 6e). Elle devra permettre le renforcement du **lien parents-école** et l'amélioration du pilotage académique des **partenariats avec les associations** complémentaires de l'enseignement. Elle a vocation à être inscrite dans le cadre des PEDT.

Une opération mobilisée prioritairement en éducation prioritaire et dans les zones rurales isolées

L'opération s'adresse aux jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles. Elle doit être développée en priorité **dans les établissements des réseaux de l'éducation prioritaire. Les établissements situés hors éducation prioritaire peuvent organiser l'opération dans la mesure où des places sont offertes lors des sessions aux élèves des réseaux d'éducation prioritaire situés à proximité.** Sont également concernés les établissements situés dans **des territoires relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.** Les **zones rurales isolées** [1] devront aussi être **significativement prises en compte** (zones montagneuses et zones fortement éloignées des pôles urbains et des équipements).

Les activités proposées devront, autant que possible, favoriser la **mixité sociale et culturelle** des élèves et l'implication des différents acteurs institutionnels et associatifs autour de l'opération.

Une opération inscrite dans les réseaux

Les partenariats inter-degrés entre établissements sont à encourager afin de **favoriser la mise en place du cycle 3. Les instances pédagogiques des écoles et des collèges destinées à favoriser les échanges de pratiques au sein des cycles et inter-cycles pourront être sollicitées pour aider au montage de projets.**

Les coordonnateurs de réseaux d'éducation prioritaire sont des acteurs centraux pour favoriser la dynamique d'établissement et les relations avec les différents acteurs du territoire (délégués du préfet, référents associatifs, service jeunesse des villes...). L'opération doit contribuer à **accompagner les transitions** avec une attention supplémentaire à l'égard des élèves en difficulté notamment, s'agissant de leurs acquis, de leurs méthodes de travail, des pratiques pédagogiques, de la continuité de leur orientation et du repérage des signes précurseurs du décrochage.

L'opération « École ouverte » est un cadre privilégié pour la mise en œuvre d'activités interdisciplinaires et de modalités pédagogiques encouragées par la réforme du collège. Les activités dispensées doivent s'adapter aux élèves et favoriser un espace d'exercice de la liberté pédagogique propice au décroisement et à la mise en relation des champs disciplinaires.

Le programme de l'opération « École ouverte » doit être **coordonné avec les autres dispositifs mis en place dans les différents cycles et s'articuler avec la réforme du collège.** Il est souhaitable que les besoins des élèves soient étudiés en amont afin de leur proposer le dispositif le plus adapté.

**La continuité pédagogique** entre le collège et le lycée doit être renforcée pour consolider la maîtrise des compétences en langue française et en mathématiques, indispensables à la poursuite des apprentissages.

Les activités scolaires, culturelles, sportives et de loisirs proposés lors des vacances d'été doivent également contribuer à **prévenir le décrochage scolaire, faciliter l'accompagnement à la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France** et permettre aux élèves de revoir des notions qu'ils ne maîtriseraient pas à l'entrée en 6e. À cette fin, les intervenants privilégieront lors des activités scolaires, des méthodologies d'apprentissage adaptées aux besoins individuels des élèves. Les activités proposées sont l'occasion de promouvoir les disciplines, une approche différenciée favorisant l'accès aux savoirs et leur acquisition par un travail personnel associé à une pédagogie collaborative. Une attention particulière sera portée aux élèves éprouvant une certaine appréhension du système scolaire afin de leur permettre de prendre confiance en eux. Les **nouvelles ressources pédagogiques, produites dans le cadre de la refondation pédagogique du système éducatif**, pourront être utilisées. Ces dernières proposent des situations en lien avec le quotidien, les métiers et les autres disciplines.

Afin de prévenir le décrochage scolaire, pourront également être proposées des actions autour des formations initiales de la voie générale, professionnelle et technologique et de la

construction d'un projet d'orientation. Les intervenants de l'opération « École ouverte » pourront se rapprocher utilement des référents académiques en charge des pôles de stage, des parcours d'excellence et des cordées de la réussite.

**Les élèves de primaire** exposés au risque de décrochage seront invités à prendre part aux ateliers de l'opération « École ouverte » proposés aux plus jeunes (ateliers culturels, numériques, méthodologiques, sportifs...).

Une opération fondée sur un projet éducatif partagé

L'opération « École ouverte » est née **d'un partenariat interministériel**, essentiel à sa réussite. Les **nouveaux contrats de ville et les projets éducatifs territoriaux** sont les cadres privilégiés pour concrétiser la synergie entre partenaires. Lorsqu'un programme de réussite éducative (PRE) est présent sur le territoire, le coordonnateur PRE sera informé du projet « École ouverte ». Le représentant de la DDCS, de même que le correspondant académique pour l'éducation prioritaire, seront invités à participer au groupe de pilotage régional.

L'école ouverte doit permettre l'interconnaissance des acteurs et valoriser le rôle joué par les associations et centres sociaux dans les apprentissages.

Pour faciliter les démarches de partenariat entre les établissements et les associations, l'académie pourra rappeler aux établissements les différents partenariats sportifs et culturels conclus entre l'éducation nationale, les fédérations sportives et les associations.

Pour assurer l'efficacité de l'ensemble des actions mises en œuvre, chaque établissement bâtit son programme d'activités dans un **projet éducatif** défini et inscrit dans le projet d'établissement.

Les équipes d'école, collègue ainsi que celles qui interviennent sur des temps d'activités complémentaires sont invitées à mener une réflexion collective pour mieux prendre en compte les besoins des élèves participant à l'opération, adapter et partager leurs pratiques pédagogiques et favoriser la complémentarité entre les disciplines. L'opération constitue un des moyens d'identifier des actions leviers pouvant être développées dans les collèges en REP/REP+. Les intervenants pourront trouver des ressources pédagogiques utiles sur Éduscol. Il peut être envisagé de mentionner dans le livret scolaire et Folios (au titre des parcours éducatifs), la participation de l'élève à l'opération « École ouverte » et les compétences travaillées par l'élève dans le cadre des activités auxquelles il a pris part.

Une opération axée sur l'ouverture culturelle, scientifique et artistique, les valeurs citoyennes et la lutte contre les inégalités

Les groupes de pilotage régionaux doivent sélectionner les projets prévoyant **au minimum deux semaines d'ouverture durant l'été** (fractionnables sur la période) et **une semaine d'ouverture pendant les petites vacances**. Les ouvertures les mercredis et samedis sont conditionnées par l'ouverture de ces trois semaines obligatoires pendant les vacances.

Une complémentarité et un équilibre entre les quatre types d'activités (scolaires, culturelles, sportives et de loisirs) à chaque période d'ouverture doivent être recherchés. Toutes doivent

comporter une visée éducative tout en étant adaptées au temps des vacances scolaires.

Durant les petites vacances, ainsi que les mercredis et samedis, les établissements privilégieront la mise en place d'ateliers artistiques et culturels destinés à renforcer les apprentissages fondamentaux des élèves, des écoles et des collèges de l'éducation prioritaire renforcée. Ces ateliers viendront compléter les activités proposées aux élèves pour le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves dans le respect des principes de son référentiel. Pour favoriser l'organisation de l'opération, les établissements situés dans les territoires ruraux pourront s'appuyer sur le référent académique en charge de la politique de conventionnement avec les collectivités (circulaire de rentrée 2016).

Les établissements privilégieront dans le cadre des activités scolaires, culturelles et de loisirs proposées, d'une part, **l'apprentissage et les enjeux des outils numériques** pour les élèves du primaire et, d'autre part, **l'éducation aux médias**, à l'usage **des nouvelles technologies** pour les collégiens et les lycéens.

Les ateliers citoyens, sportifs et culturels proposés aux élèves doivent contribuer à faire évoluer leurs représentations et répondre à l'objectif de lutte contre le harcèlement et les discriminations. Les jeunes seront placés dans une dynamique de projet collectif sollicitant autonomie, responsabilité, mise en action et respect de l'autre. Des actions de sensibilisation à ces questions pourront également être proposées. À cette fin, un réseau d'intervenants (employés municipaux, enseignants, associations, etc...) pourra être constitué afin d'animer de façon partenariale les séances auprès des élèves.

Les établissements pourront utilement se tourner vers les **dispositifs de la réserve citoyenne** qui constituent un vivier d'intervenants volontaires, qualifiés et mobilisés pouvant faciliter la mise en place d'ateliers. Ils pourront également s'appuyer sur les jeunes en service civique pour les aider dans la gestion de l'opération (coordination, aide au montage des projets, suivi de l'opération).

**Les activités culturelles et scolaires proposées doivent permettre l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères** et participer à la construction du parcours linguistique progressif et cohérent voulu par la refondation de l'école.

**Dans le cadre du cycle 3**, les élèves de primaire pourront bénéficier d'un approfondissement de la langue étrangère étudiée et découvrir de nouvelles cultures par l'expérimentation ludique de nouvelles langues. Pour les élèves de collège et de lycée doit être privilégié un approfondissement de la pratique orale de la langue, visant à développer la communication et l'échange entre les élèves. Des nouvelles ressources pédagogiques d'accompagnement pour enseigner les langues dans les premier et second degrés sont à la disposition des enseignants sur le site Éduscol [2].

Afin de promouvoir l'accès des jeunes issus de milieux défavorisés et notamment des filles vers les filières scientifiques, il sera proposé des ateliers scientifiques et techniques facilitant l'approche de ces disciplines.

La santé constitue un facteur important de la réussite éducative des élèves, et l'un des leviers d'amélioration du bien-être et de la réduction des inégalités. À ce titre, des activités proposées s'inscriront dans la dynamique des actions de prévention et d'éducation à la santé du parcours éducatif de santé.

Les partenariats permettant aux jeunes de suivre une formation aux premiers secours (PSC1) doivent être encouragés, de même que les formations développées en partenariat avec les SDIS (cadets de la sécurité civile). Cette formation valorisante pour le jeune lui offre la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour porter assistance à autrui.

Des familles à associer plus étroitement

L'opération doit offrir la possibilité de valoriser et développer les actions qui favorisent les liens familiaux dans le champ de la culture, du sport, des loisirs, et de la parentalité afin de permettre aux parents les plus éloignés de l'école de reconnaître leur fonction éducative auprès de leur enfant. En effet, l'opération constitue un cadre de dialogue et d'écoute des parents afin de leur permettre de mieux suivre le travail de leur enfant et de les familiariser aux différentes disciplines scolaires.

Il pourra être donné aux parents des élèves les plus assidus l'opportunité de contribuer à la réflexion autour du projet « École ouverte » par le biais d'une consultation préalable au montage du projet. Les établissements faciliteront également la **participation des parents par l'organisation et l'animation de certains ateliers.**

L'information des parents sur l'opération sera facilitée par les espaces parents, les sites internet, les supports écrits ou numériques. Dans le cadre de la coéducation et de l'école inclusive, un atelier regroupant les parents et les enfants participant à l'opération pourra être proposé à chaque fin de session.

Par ailleurs, l'opération fera l'objet d'une présentation aux parents et aux élèves, d'une part, lors de la réunion de rentrée de l'établissement et, d'autre part, lors de la présentation du collège par le principal, aux élèves et aux parents de CM2.

**Le travail avec les professeurs des écoles doit être renforcé** afin de sensibiliser les parents en amont et d'accueillir davantage les élèves en difficulté. **Les professeurs doivent mettre l'accent sur l'intérêt de cette implication hors temps scolaire** aussi bien pour les parents que pour l'enfant. Les intervenants de l'opération « École ouverte » pourront contribuer à repérer les enfants en difficulté non boursiers, dont les familles pourraient prétendre aux bourses de l'éducation nationale.

Une opération évaluée, portée et valorisée

Une évaluation chiffrée ainsi qu'une analyse des effets de l'opération doivent être réalisées. Les données collectées auprès des établissements permettent de définir de nouvelles orientations et de mesurer l'impact de l'opération auprès des élèves.

**Une rencontre académique des chefs d'établissement**, réalisant ou souhaitant réaliser l'opération « École ouverte » doit être organisée une fois par an en académie. Elle sera l'occasion de présenter le bilan académique de l'opération et de capitaliser les expériences menées sur le territoire afin d'échanger et de mutualiser les méthodes et actions qui ont fait leurs preuves. Les académies sont invitées à illustrer leur bilan annuel **d'un ou deux projets majeurs** montés par les établissements réalisateurs en partenariat avec les acteurs locaux. Ce bilan pourra s'accompagner d'une valorisation de l'opération auprès des établissements réalisateurs, notamment par une réunion annuelle présentant quelques projets réalisés et par des visites d'établissements. Une prise en compte de l'organisation de l'opération dans le

dialogue de gestion de l'académie avec les chefs d'établissement pourrait être envisagée afin de valoriser leur investissement et celui de leur équipe.

Afin de favoriser la mise en œuvre de l'opération au sein des établissements, les nouveaux personnels de direction devront être sensibilisés à l'opération au sein des académies. Il est à noter que les **articles** publiés dans la presse locale sur l'opération ont contribué à montrer une image plus positive de ces établissements. Les activités menées et la mixité sociale rendue visible ont permis un changement de regard.

#### Une opération pilotée régionalement

Le groupe de pilotage régional (GPR) constitue la principale instance de pilotage et d'évaluation de l'opération « École ouverte ». En fonction du choix d'organisation retenu par le préfet de région et le ou les recteurs concernés, il peut être conduit régionalement en associant les rectorats concernés ou délégué aux départements. Qu'il fonctionne au niveau régional ou départemental, il doit comprendre des représentants des préfectures, des rectorats ou DSDEN, et tout autre partenaire dont la présence est jugée utile. La sélection des projets de l'opération « École ouverte » se fait selon des critères définis au niveau de chaque GPR et dans le respect des orientations énoncées ci-dessus.

Dans le cas d'une organisation par département, le représentant de la préfecture de département et/ou de la direction départementale de la cohésion sociale, un inspecteur de l'éducation nationale, un représentant du conseil départemental, le correspondant de l'éducation prioritaire voire les correspondants en charge des autres dispositifs d'accompagnement de l'éducation nationale (accompagnement continu des élèves de 6e, accompagnement éducatif, accompagnement personnalisé, stage de remise à niveau...) seront mandatés pour participer au groupe de pilotage. Il doit établir l'analyse de l'apport pédagogique des projets proposés, il s'assure de la complémentarité entre les dispositifs et conseille le cas échéant les établissements sur des apports pédagogiques complémentaires. Le GPR ou son émanation départementale doit être un soutien dans le dialogue partenarial entre les établissements réalisateurs et les collectivités territoriales.

La répartition des crédits entre les différents projets préalablement sélectionnés est ensuite effectuée par le niveau régional concernant les crédits du rectorat. Les crédits du programme 147 sont régionalisés et peuvent être désormais engagés aussi au niveau des départements. La répartition des crédits est faite sur la base d'un budget hebdomadaire de 800 € par semaine et par action pour un montant maximum de 6 100 €.

#### Un portage départemental dédié à l'accompagnement des acteurs et à la diffusion de l'opération

Les académies sont invitées à renforcer le pilotage départemental de l'opération afin de sensibiliser les bassins, les districts et les réseaux aux objectifs de l'opération. Les référents des directions des services départementaux de l'éducation nationale pourront apporter des conseils méthodologiques et pédagogiques aux établissements dans le montage des projets « École ouverte ».

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

Le commissaire délégué adjoint à l'égalité des territoires  
Sébastien Jallet

[1] [http://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/recherche/dossier-occupation-du-territoire-et-mobilit%C3%A9-s-une-typologie-des-aires?search\\_source=taxonomy/term/2552](http://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/recherche/dossier-occupation-du-territoire-et-mobilit%C3%A9-s-une-typologie-des-aires?search_source=taxonomy/term/2552)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994001758.pdf>

[2] <http://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes.html>

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/04/0/Ressources\\_enseigner\\_langues\\_vivantes\\_364040.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/04/0/Ressources_enseigner_langues_vivantes_364040.pdf)